

Kannadig an Erge-Vras

[Chroniques de GrandTerrier.bzh]



Histoire et mémoires d'une commune de Basse-Bretagne, Ergué-Gabéric, en pays glazik ~
Memorioù ar re gozh hag istor ar barrez an Erge-vras, e bro c'hlazig, e Breizh-Izel

Niver - Numéro 54 / A viz Gouere – Juillet 2021



Chapelle de Saint-Guénolé, Ergué-Gabéric

Des terres de Saint Guénolé aux noces d'Odet

Ce bulletin des articles GrandTerrier publiés au cours du deuxième trimestre 2021 démarre par une enquête à quatre volets sur les origines consacrées du village de Quélennec-Saint-Guénolé :

✚ Les parchemins de l'abbaye de Landévennec de 1447 et 1516.

✚ Les sceaux de cire du XVIIe siècle des seigneurs-abbés.

✚ Le vitrail supposé daté de 1554.

✚ Les prééminences des seigneurs de Kerfors et Lezergué.

Les deux articles suivants sont également datés des XVIe et XVIIe siècles, l'un sur les arrière-bans du roi de France, l'autre sur un recteur-chanoine « *digne et discret* ».

Deux articles pour le XIXe siècle : le premier sur les conditions de ralliement municipal au roi Louis-Philippe.

Le second article rassemble les souvenirs d'enfance du mémorialiste Jean-Marie Déguignet au château de Lezergué, un mélange d'histoire et de légendes.

Ensuite, au début du XXe siècle, trois ans après la loi de la Séparation des Églises et de l'État, l'accueil en fanfare d'un nouveau recteur, suivi du rejet des paroissiens.

Et enfin pour conclure, un double sujet mêlant industrialisation et chroniques familiales :

✚ L'installation en 1837 d'une chaudière à vapeur par le papetier Nicolas Le Marié, et sa production croissante.

✚ Le retour de noces à Odet de René Bolloré photographié en février 1911 par le photographe quimpérois Joseph-Marie Villard.

Pendant les mois de juillet et août, le GrandTerrier se met au vert, à savoir qu'il n'y aura pas de billets hebdomadaires, lesquels reprendront à la rentrée de septembre. Néanmoins on ne change pas le rythme des bulletins trimestriels, celui d'octobre intégrera, à la place des 8 billets manquants, une grande enquête estivale surprise.



Table des matières

Aveux de terres d'abbaye au village de Quélennec Bras en 1447 et 1516, « <i>Parkoù an abbati</i> »	1
Les sceaux de cire du seigneur de Landévennec pour Quélennec en 1647-1670, « <i>Sielloù kozh</i> »	4
Notices paroissiales et ancien vitrail de 1554 à la chapelle Saint-Guénolé, « <i>Gwerenn-livet</i> »	6
Les prééminences des seigneurs de Kerfors & Lezergué à Saint-Guénolé, « <i>Brasionaj gentil</i> »	8
Arrière-bans et montres de 1554-1568 selon Hervé Torchét et Guy Autret, « <i>Diwezhañ bannoù</i> »	10
La biographie d'un chanoine discret et digne recteur du XVIIe siècle, « <i>Buhez an Aotroù Person</i> »	13
Ralliement à la charte constitutionnelle en breton en 1830 de Louis-Philippe, « <i>Chart ar Roue</i> »	15
Souvenirs de jeunesse de JM Déguignet au manoir de Lezergué en 1848, « <i>Kounioù a-vihan</i> »	17
Entrée solennelle du recteur en 1908 malgré la loi de séparation de 1905, « <i>Lezenn an Disparti</i> »	19
Installation de chaudière à vapeur et relevés de production papetière « <i>Kaoterioù dre aezhenn</i> »	21
Cortège de chars-à-bancs pour le retour de noces Bolloré à Odet en 1911, « <i>An adeured vras</i> »	23

Terres d'abbaye au village de Quellenec Bras

Parkoù ar abbatí

Deux documents de 1447 et de 1516 attestant d'une tenue dépendant de l'abbaye de Landévennec au village de Quellenec, tout près de l'endroit où sera édifiée la chapelle de saint Guénolé.

Liasse du fonds de Landévennec conservé aux Archives Départementales du Finistère sous la cote 2H 14.

L'aveu Le Gac en 1447

Ce document original en papier parcheminé rigide est la première déclaration d'une redevance noble détenue au village de Quellenec au profit de l'abbaye de Landévennec.

Le document est très peu lisible, la note inscrite au verso précisant même : « *Titre usé et caractères effacés en partie* ». Néanmoins on peut y déchiffrer quels noms propres, et surtout profiter d'une annotation et d'une note de synthèse d'archivistes qui ont pu bénéficier d'un déchiffrement plus facile.

La première note précise : « *Aveu¹ du village de Hellen ou Hellen en*

¹ Aveu, s.m. : déclaration écrite fournie par le vassal à son suzerain lorsqu'il entre en possession d'un fief, à l'occasion d'un achat, d'une succession ou rachat. L'aveu est accompagné d'un

Edern, et de celui du Quellenec en Ergué-Gaberic. Original sans sceau ».

Le folio séparé de synthèse indique : « *Aveu, sans détails, d'une chefrente² de 3 sols et 3 sols monnoie³ assise sur ce village, fourni à l'abbaye de Landévennec par Guiomarch Le Gac et consorts. [...] aveu fourni à la même abbaye par les mêmes déclarants pour le village du Hellen, en Edern ».*

Contrairement à la plupart des archives du début du 15^e siècle, l'aveu n'est pas rédigé en latin mais en français. Notre tentative de déchiffrement ligne à ligne donne ces noms : « [03] Guiomarch Le Gac ___ [06] abbé ___ de Landevennec ___ [07] de Hellen ___ paroisse d'Edern ___ [13] de Quellenec ___ ». Et, en avant dernière ligne, le millésime 1447 en chiffres romains : « *l'an mil iiii.c xlvii* ».

En 1447 Jacques de Villeblanche est l'abbé de Landévennec, nommé 4 ans avant à l'âge de 21 ans. Le pape propose même sa nomination comme évêque de

dénombrement ou minu décrivant en détail les biens composant le fief.

² Chefrente, s.f. : rente perpétuelle payable en argent ou en nature au seigneur suzerain par le détenteur d'un héritage noble. La chefrente était en principe immuable (Yeurch, histoire-bretonne).

³ Monoie, Monnoye, adj : un sol monoie désigne une petite pièce de monnaie faite de billons, c'est-à-dire de cuivre, tenant un peu d'argent, mais plus ou moins, suivant les lieux (Encyclopédie Diderot). Existence de « livres monnoie » et de « deniers monnoye » à signaler également, en complément des livres tournois qui deviendront l'unique monnaie de compte en 1667.

Mai 2021

Articles :

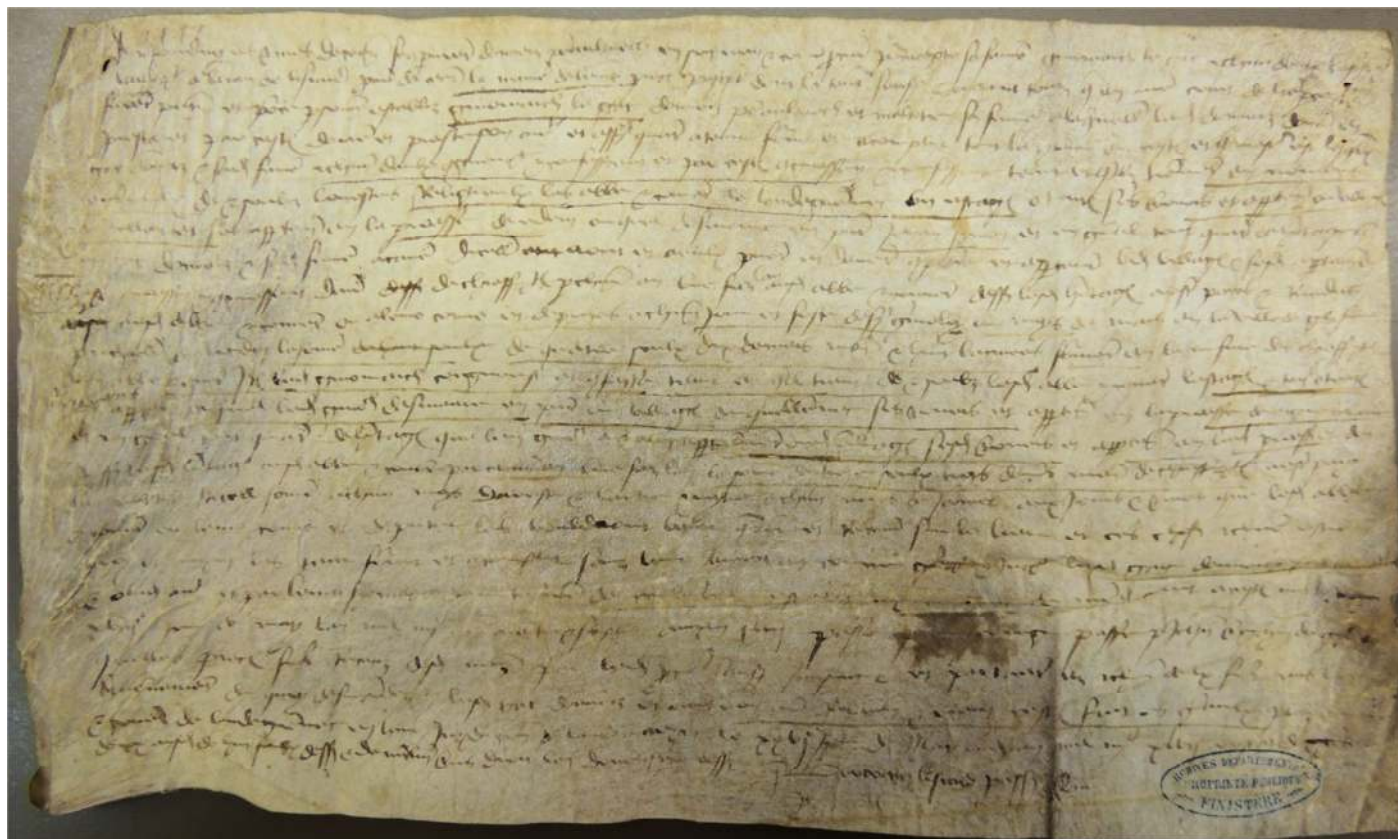
« 1447 - Aveu fourni pour Quellenec à l'abbaye de Landévennec par Guiomarch Le Gac »

« 1516 - Aveu rendu pour Quellenec à l'abbé de Landévennec par Yves du Meinguen »

Espace Archives

Billet du 01.05.2021





**Aveu en 1447 de
Guiomarch Le
Gac au sei-
gneur abbé
Jacques de
Villeblanche**

Quimper, mais le duc François Ier s'y oppose, préférant la candidature d'Alain de Lespervez, évêque de Dol.

À cette époque l'abbaye romane de Landévennec détient quelques mouvances nobles éloignées qui lui apportent des redevances. Ainsi ces deux tenues du du Quellenec en Ergué-Gabéric et celle du village du Hellen en Edern.

Au Xème siècle, c'est même toute la paroisse d'Edern qui a été cédée à l'abbaye de Landévennec par Budic, comte de Cornouaille. L'autre point commun entre Quélennec et Hellen est qu'au XVIe siècle deux chapelles y seront érigées, l'une dédiée à Notre-Dame, l'autre à saint Guénolé.

En 1447 le déclarant de l'aveu de Quélennec et de Hellen est Guiomarch Le Gac. Ce détenteur des terres de l'abbaye est sans

doute la même personne qui apparaît en 1682 pour une « *terre autrefois apellée la tenüe du Gac* » et qui a donné son nom au calvaire et vierge de pitié de « *Kroaz-ar-Gac* ».



En 1516 un autre aveu sera rendu à l'abbaye pour les mêmes lieux, sans référence à la chapelle de Saint-Guénolé érigée vraisem-

blement dans la seconde moitié du 16^e siècle.

L'aveu Meinguen en 1516

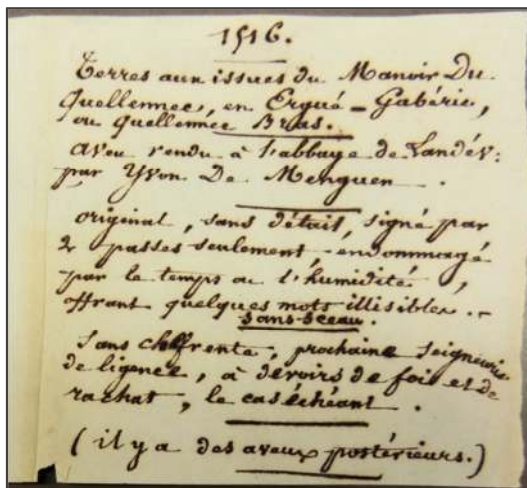
Ce document original en papier parcheminé rigide est la deuxième déclaration d'une redevance noble détenue au village de Quélennec au profit de l'abbaye de Landévennec.

Elle est conservée avec une note au dos et une synthèse séparée, le document est très peu lisible : « *endommagé par le temps ou l'humidité, offrant quelques mots illisibles* ». Les noms propres sont difficilement repérables, mais la date est lisible sur la dernière ligne : « *l'an mil cinq cens seize* ».

Les archivistes ayant pu bénéficier d'un déchiffrement plus facile ont par contre fait ces annotations : « *Terres aux issues du Manoir du Quélennec, en Ergué-Gabéric, ou Quélennec Bras. Aveu rendu à l'abbaye de Landévennec par Yves de Menguen. Original, sans détail, signé par 2 passes seulement [...] Sans sceau. Sans chefrente ; prochaine seigneurie de lignée, à devoirs de foi⁴ et de rachat⁵, le cas échéant.* ».

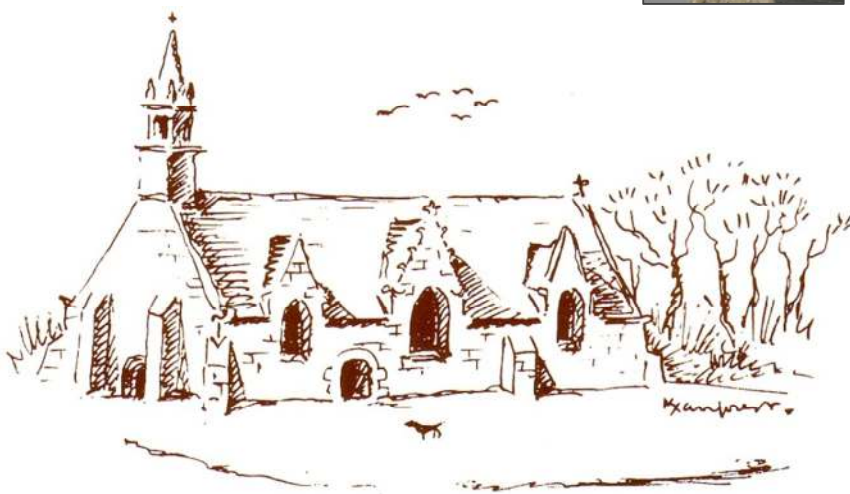
⁴ Foi et hommage, s.f. et s.m. : le vassal devait la foi et l'hommage, lorsqu'il entrait en possession de la terre, et lorsque le seigneur le demandait. La foi traduisait un lien personnel ; l'hommage, une reconnaissance du fief (Dict. de l'Ancien Régime).

⁵ Rachapt, rachètement, s.m. : en terme de coutume droit du au seigneur à chaque mutation du fief (dictionnaire Godefroy 1880). Droit du au seigneur par un nouveau tenancier après une succession qui est appelé également relief ou rachat des rentes (Dict. de l'Académie).



Contrairement au précédent document de 1447, le village du Hellen en Edern n'est pas associé à la présente déclaration. Le déclarant de la tenue de Quélennec en 1516 est également différent, il s'agit d'Yves du Meinguen qui ne déclare pas de chefrente, mais seulement les droits seigneuriaux de foi et hommage et de rachat.

Que ce soit en 1447 et en 1516, la chapelle de Saint-Guénolé n'est pas du tout mentionnée, car érigée vraisemblablement quelques décennies plus tard.



Croquis de Keranforest, alias Dominique de Lafforest, Télégramme de Brest, 1973



Les sceaux de cire de Landévennec pour Quélenneq

Sielloù kozh

Plusieurs aveux réitérés
au XVII^e siècle pour la
déclaration des terres de
Quélenneq aux abbés comman-
dataires de Landévennec,
seigneurs de Guelvain en
Edern.

Conservés aux Archives
Départementales du Finistère
dans le fonds de l'abbaye de
Landévennec (série H, cote 2 H
14)

Sceau de la cour de Guelvain

Il s'agit de sept documents datés
de 1647, 1649, 1656 et 1670.
Dans la même liasse les
documents gabérisois sont
accompagnés d'autres actes
relatifs à des rentes dues à
l'abbaye sur les terres d'Edern et
de Gouézec.

Ces archives du 17^e siècle sont
des déclarations de fermiers au
seigneur abbé de Landévennec,
successivement Pierre Tanguy⁶,

⁶ Pierre Tanguy, seigneur des Salles et
de Guelvain, conseiller du Roi et
aumônier de la reine Anne d'Autriche,
est abbé de Landévennec de 1630 à
1665. Il prend possession de l'abbaye le
21 février 1630, et y introduit les
Bénédictins de la Congrégation de
Saint-Maur en 1636. En 1665, il résigne
son abbaye à son neveu Jacques
Tanguy. Il meurt en 1669, et il est
enterré dans la chapelle de Notre-Dame
dans l'église abbatiale. Ses armoiries :

seigneur de Guelvain et des
Salles, puis son neveu Jacques
Tanguy en 1670, pour des terres
situées dans le village de
Quélenneq et à proximité
immédiate de la chapelle de
Saint-Guénolé.

De multiples fois des expressions
comme « *le chemin qui conduit
dudit village à la chapelle de
Monsieur Saint Guénollé* » ou
alors le « *parc an Illis* » (champ de
la chapelle/église) attestent que
la chapelle a déjà été érigée à ces
dates pour honorer le saint
patron le fondateur de l'abbaye. Il
y a aussi plusieurs mentions
d'une « *fontaine de Saint
Guenollé* ».

On notera que ni la chapelle, ni
la fontaine, ne sont évoquées 200
ans auparavant dans les aveux
de ces mêmes terres de l'abbaye
en 1447 et en 1516.

Au passage on remarquera aussi
l'orthographe « *Gabellic* » (rappel
résiduel des Cabellic du 11^e
siècle, transformé plus tard en
« *Gabéric* ») est utilisée pour
désigner la paroisse en 1647 et
1670, ainsi que qu'un surpre-
nant « *Ergay* » en 1649 :

obguy gabellie

evque. gabellic / parois d'Ergay

Suite à diverses successions, les
détenteurs des « *terres profitées* »
sont différents dans chaque acte
au fur et à mesure des succes-
sions et héritages. On dénombre

"D'azur à l'aigle d'or, accompagné de
trois étoiles de même" (Potier de
Courcy).

à chaque fois 4 familles de fermiers pour l'ensemble des 25 parcelles inventoriées, composées de 2/3 de champs cultivés ou près et d'un tiers de « *courtils* » ou jardins.

Les surfaces des champs cultivés et des plus grands « *courtils* » sont données en « *journeaux* », soit des journées de travail d'un laboureur avec charrue et chevaux correspondant à un demi-hectare. Les petits jardins sont mesurés « *journée à homme bêcheur* » c'est-à-dire un 8e de journal ou 6 ares. Si l'on additionne ces superficies on obtient un total de 9,25 hectares appartenant au seigneur abbé de Landévennec.

Pour exploiter ces terres nobles, les détenteurs doivent payer annuellement une rente en argent, à savoir une « *chefrente* » : au total 14 sols et 4 deniers en 1656 et 2 sols et 8 deniers pour les actes partiels de 1647-1670. Ils doivent aussi une dime en nature faite de « *bled noir a raison de la saizième et dix septième gerbe* »⁷.

Pierre Tanguy en 1647, 1649 et 1656, et son neveu Jacques en 1670, sont les bénéficiaires de ces rentes et droits seigneuriaux en tant qu'« *abbés commanditaires* » et seigneurs de Guelvain, trêve d'Edern, et des Salles en Landrévarzec. Ils ont aussi d'autres honorifiques comme

« *conseiller du Roy ausmosnier de la Reine* », le premier étant Louis XIV et la seconde Anne d'Autriche.

Trois documents sur 7 sont les originaux assortis de sceaux d'authentification de cire verte sur un support papier attaché par une double découpe, représentant « *la cour de Guelvain* » et ses notaires, et représentant vraisemblablement les quartiers noble des Tanguy : « *D'azur à l'aigle d'or, accompagné de trois étoiles de même* ».



Certes la cire s'est dégradée en séchant, et on ne peut plus lire correctement le motif héraldique. Mais il semble que la marque reportée sur le support papier fait apparaître les deux étoiles supérieures du blason.



⁷ Gerbe, s.f. : unité de mesure du blé, composé de 7 à 8 javelles, pour le paiement de la dime (source : histoiresdeserieb.free.fr). Terme de féodalité ; Dime sur les moissons ; lever la gerbe (source : Littré). Lorsque la Dime est due aux Régaires de Quimper, le prélèvement "à la quinzième gerbe" indique un taux d'environ 1/15ème.



1554 Mayan
MDLIV



L'ancien vitrail de 1554 à la chapelle Saint-Guérolé

Gwerenn-Livet

Les éléments qui permettent de déterminer la date de la construction de la chapelle de St-Guérolé sur des terres qui dépendent des seigneurs abbés de Landévennec du 15^e au 17^e siècles.

Analyse des archives, notices paroissiales d'Yves Le Goff et notes de Louis Le Guennec.

Crucifixion et banderole datée

Les documents d'archives connus à ce jour ne donnent pas malheureusement la datation précise de la chapelle :

✚ En 1447 et 1516 les terres voisines de Quélennec, et celles du village d'Helen en Edern sont déclarées propriétés du seigneur abbé de Landévennec, mais la chapelle n'y est pas mentionnée.

✚ En 1634-38 différents actes et déclarations juridiques autorisent les seigneurs de Lezergué à revendiquer des prééminences sur la « *chappelle de Saint Guehnollay* » et sur l'église paroissiale.

✚ De 1647 à 1670, les terres de Quélennec sont toujours sous la juridiction des abbés de Landévennec, seigneurs de Guelvain en Edern, et les aveux évoquent à plusieurs reprises « la

chappelle de Monsieur Saint Guénollé ».

D'où le créneau entre 1516 et 1634 pour l'érection de la chapelle Saint Guénolé ou Saint Guezennec (cette dernière appellation est rappelée en 1893 dans le Bulletin de la S.A.F. par le vicaire mémorialiste Antoine Favé) et dédiée au fondateur de l'abbaye de Landévennec. À noter que les anciennes chapelles de Notre-Dame de Helen et de Guelvain, toutes deux en Edern, ont également été bâties au XVI^e siècle.

Dans les notices et inventaires patrimoniaux officiels du début du XX^e siècle de Peyron et Abgrall et de Couffon et Le Bars aucune hypothèse plus détaillée n'est avancée. Par contre le texte du nouveau répertoire diocésain émet l'idée d'une date précoce du fait de l'arc diaphragme ancien : « *date du début du XVI^e siècle (sans doute avant 1530 : chevet plat ; arc diaphragme démodé en 1525).* »

Un autre indice est apporté par un témoignage et observation sur les fragments des vitraux de la verrière qui ont complètement disparu au début du XX^e siècle. Ce texte est dans un article détaillé de deux pages sur la chapelle publié en janvier 1929 ⁸ dans le bulletin paroissial Kannadig Intron-Varia Kerzevot : « *Au sommet du panneau central, le Christ en croix ; Longin lui perce le flanc ; un soldat porte une banderole sur laquelle on lit la date de 1554. De chaque côté de*

⁸ Grand merci à l'association Arkæ et à Marilyne Cotten de nous avoir scanné ces pages 15 et 16 du Kannadig n° 27 du 15.01.1929

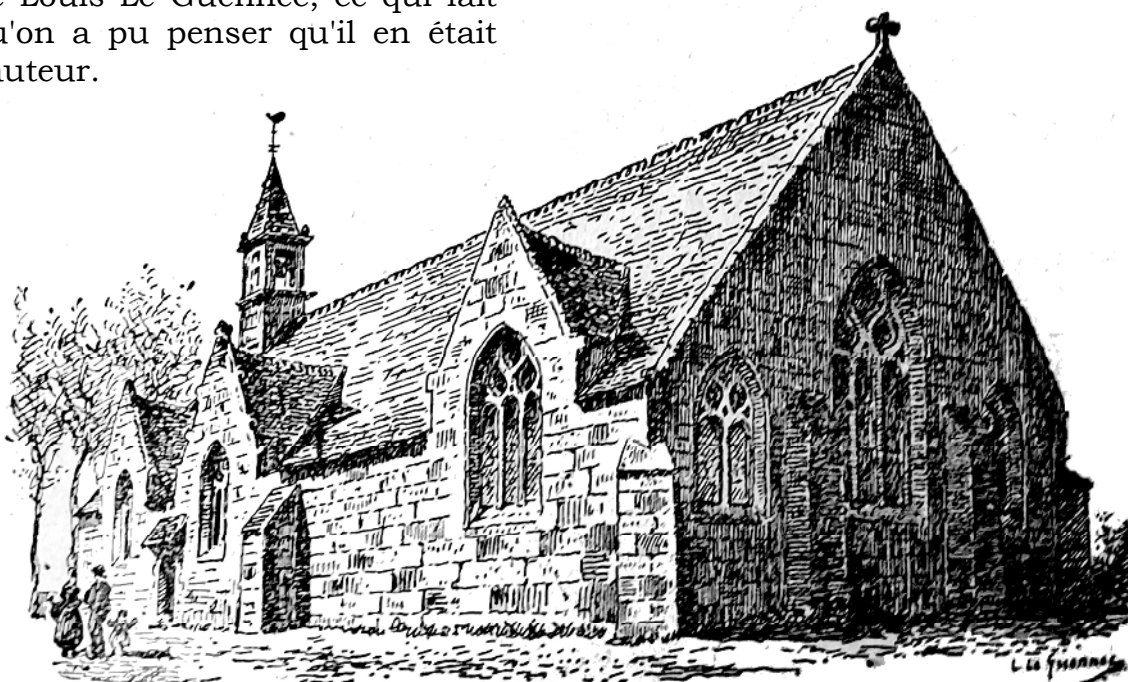


la croix, se tiennent les deux larrons ; le mauvais larron est contorsionné et un démon violet guette son âme ; au-dessus, une tête de dragon, la gueule ouverte. »

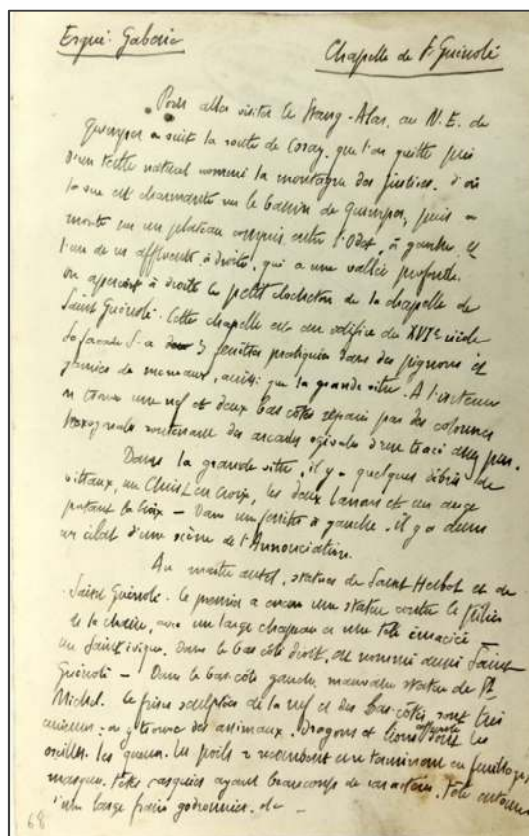
Avec une telle description, notamment la tête de dragon qui nous évoque le griffon du Stangala à proximité de la chapelle, on aurait bien aimé voir ce vitrail, peut-être aussi magnifique que celui dans l'église de Guimiliau (photo JY Cordier, © www.lavieb-aile.com) :



La date de 1554 est sans doute aussi crédible que 1516-1530, en tous cas pour la finalisation de la maitresse-vitre. Par ailleurs ce texte est illustré par un croquis de Louis Le Guennec, ce qui fait qu'on a pu penser qu'il en était l'auteur.



Mais ses écrits sur la chapelle, avec un vocabulaire et style différents, sont bien plus lapidaires.



Nous pensons plutôt que l'article paroissial a été rédigé par le rédacteur du bulletin Kannadig, le vicaire gabériscois Yves Le Goff, ce qui ne lui enlève pas un intérêt historique indéniable.

Mai 2021

Article :

«L'érection de la chapelle de Saint-Guénolé au XVIe siècle »

Espace Patrimoine

Billet du 29.05.2021

Notes manuscrites de Louis Le Guennec sur la chapelle St-Guénolé d'Ergué-Gabéric

Croquis de Louis Le Guennec, publié dans le Kannadig de 1929 et à titre posthume dans le livre "Histoire de Quimper

Juin 2021

Article :

«1693 - Aveu
fourni par
Louis René de
La Marche
pour
Quélenne
Isella »

Espace
Archives

Billet du
05.06.2021

Les seigneurs de Kerfors & Lezergué à Saint-Guérolé

Brasionaj gentil

Déclaration d'une chefrente sur les terres de Quélenne Isella due par Louis René de La Marche, seigneur de Kerfors au seigneur abbé de Landévennec.

Document conservé aux Archives Départementales du Finistère sous la cote 2 H 14.



Les trois villages de Quélenne

Sur la carte d'état-major ci-dessus on voit bien la répartition du village de Quélenne en trois hameaux (petites pastilles rouges) :

✚ Quélenne Bihan : "le petit lieu planté de houx", appelé aussi Penker Bronnec, près de la route de Griffones.

✚ Quélenne Bras : "la grande houssaie", vers Bec-ar-Menez ,

dénommé aussi Quélenne Uhella en regroupement avec le précédent, car tous deux situés "en hauteur".

✚ Quélenne Izella : "la houssaie du bas", à mi-pente vers Pont-Allen, et à proximité de la chapelle St-Guérolé au point de niveau 116.

Le domaine congéable

L'acte de 1693, signé par le seigneur de Kerfors et deux notaires royaux, porte sur 11 parcelles de terres situées à Quélenne Isella pour une surface de 13 journaux, soit environ 6,5 hectares.

Il s'agit d'une double déclaration d'un seigneur local à un noble de rang supérieur et d'un roturier au noble intermédiaire :

✚ La première est un aveu de Louis René de La Marche, seigneur de Kerfors, à Jacques Tanguy, seigneur abbé de Landévennec et de Guillevain (en Ederne) pour une chefrente annuelle de 14 sols et autres droits seigneuriaux.

✚ La seconde est la rente due par un dénommé Rolland au seigneur de La Marche au titre du domaine congéable ⁹ pour

⁹ Domaine congéable, s.m. : mode de tenue le plus fréquent en Cornouaille et en Trégor au Moyen-Age pour la concession des terres. Ces dernières constituent le fonds et restent la propriété des seigneurs. Par contre les édifices sont concédés en propriété aux domaniers par le propriétaire foncier (généralement noble) qui peut, en fin de bail, congéer ou congédier les domaniers, en leur remboursant la valeur des édifices.

quatre chapons et une somme de 30 livres par an.

Les droits seigneuriaux sont répartis sur les trois acteurs : le noble inférieur doit « *Foi et hommage, lods et ventes, rachat, suite de cour et chefrente* » et il reçoit de son roturier exploitant « *corvée, droit de champart* ¹⁰ et *domaine congéable* »

La rente de ce régime particulier très répandu en Cornouaille (les domaniers ont le seul droit de récupérer le prix des améliorations à leurs fermes en cas de congédiement unilatéral) est ici qualifiée abusivement de « *taille* » ¹¹, alors que la Bretagne est exemptée de la vraie « *taille* » (impôt direct du au roi par les roturiers dans les autres provinces).

On notera la grosse différence des rentes annuelles : 30 livres de roturier à noble versus 14 sols de noble à noble, soit un rapport de 1 à 43, 20 sols faisant une livre. Certes une partie du surcoût roturier est dû au fait qu'il inclut aussi « *les herittages* »

¹⁰ Champart, s.m. : redevance seigneuriale, proportionnelle à la récolte. Droit féodal qu'a le seigneur de lever une partie de la récolte de ses tenanciers ; [source : Dictionnaire du Moyen Français].

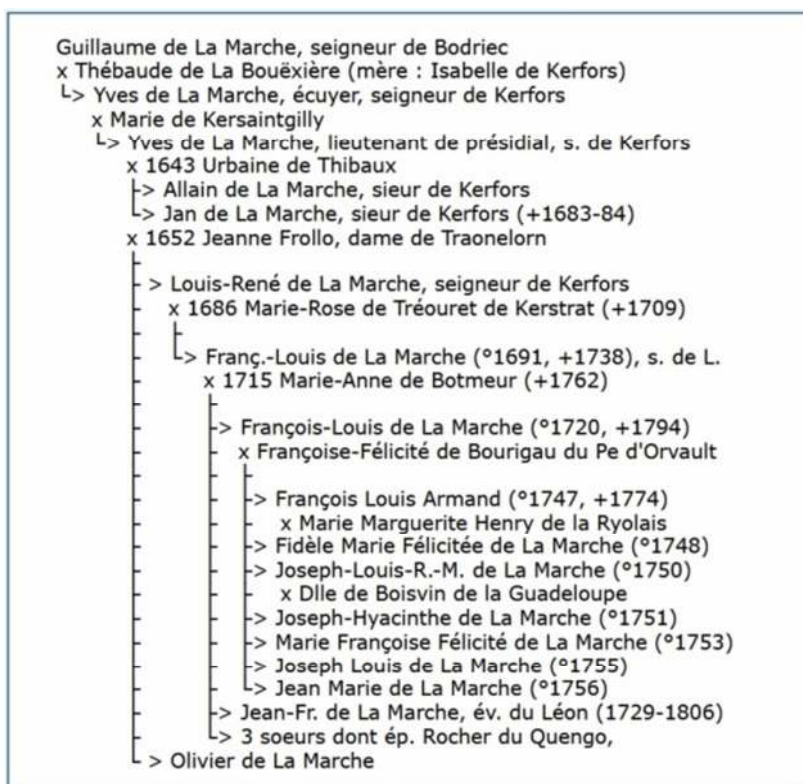
¹¹ Taille, s.f. : taxe personnelle (pesant sur les personnes) ou réelle (établie sur les biens), l'un des principaux impôts directs levé en France. Elle n'existe pas en Bretagne mais les fouages y constituent une sorte de taille réelle. Source : « glossaire des cahiers de doléances », AD29. Outre les fouages au roi, on trouve également au 17^e siècle des tailles collectives à l'évêque pour les habitants de certaines villes bretonnes (Quimper notamment). Et par ailleurs, de façon indirecte, les roturiers étaient largement imposés au titre du domaine congéable dont la rente annuelle est quelquefois qualifiée de « *taillée* ».

qui sont situés au fief du Roy » (en plus des terres de l'abbaye, et détenues aussi par de La Marche), mais néanmoins l'intérêt financier est manifeste pour l'intermédiaire foncier.

Le signataire de l'acte est Louis-René de La Marche, en raison de la succession de son frère aîné Jan de La Marche dont nous apprenons qu'il serait décédé vers 1683-84 il y a « *environ neuff à dix ans* ».



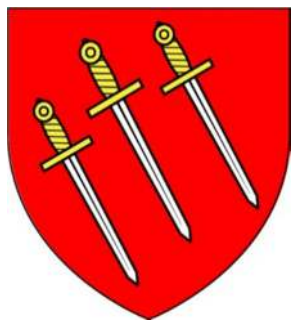
Généalogie des
de La Marche de
Kerfors et de
Lezergué :



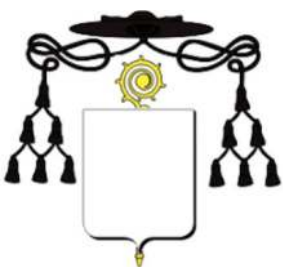
Ce demi-frère Jan, du premier lit de son père, rend compte de la fondation de la chapelle de St-Guénolé en ces termes en 1680-82 : « *Plus connoist estre fondateur d'une chapelle construite en la dicte parroisse en l'honneur de Monsieur Saint Guenolay pour avoir icelle esté bastie en son fond par la concession de ses prédeces-seurs.* »

Quand il parle de ses prédécesseurs, il peut s'agir des Autret seigneurs de Lezergué, le manoir voisin de Kerfors. Guy Autret lui-





Blason des Coatanezre : « *De gueules à trois épées d'argent, garnies d'or, les pointes en bas, rangées en bande* »

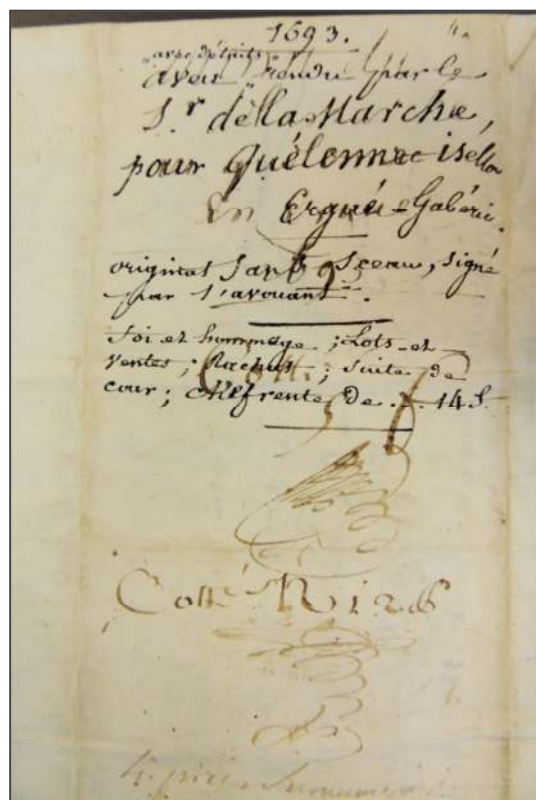


Blason des de La Marche : « *De gueules au chef d'argent* »

même a défendu avec insistance cette fondation et les prééminences induites dans un acte prônal de 1634 et des lettres patentes royales de 1638. Et les précesseurs des Autret au 16e siècle étaient des Coatanezre.

Et quand les seigneurs de Kerfors et de Lezergué disent que la chapelle de St-Guérolé a été bâtie, vraisemblablement au 16e siècle, « *en son fond* », c'est en raison de leurs prises d'intérêt sur une partie des terres de Quélenneq qui ont appartenu de tout temps aux seigneurs de Landévennec et de Guillevain (Edern).

La partie en question est celle du bas de Quélenneq Izella, et celles de grand Quélenneq Bras étant exploitées en direct par les abbés (cf tous les aveux de 1447, 1516, 1647 à 1670 des articles précédents).



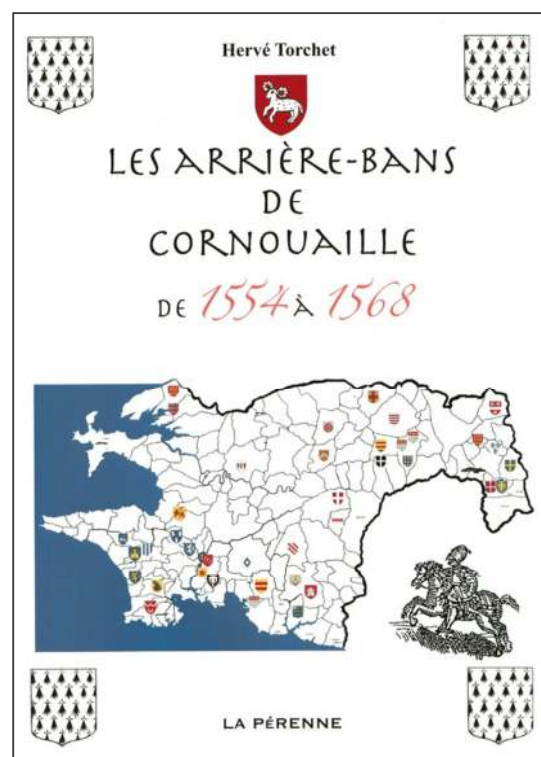
Arrière-bans et montres militaires de 1554 à 1568

Diwezhañ bannoù

Gros travail documentaire mené par l'historien **Hervé Torché** sur trois revues militaires après l'intégration du duché de Bretagne dans le royaume de France.

TORCHÉ (Hervé), Les arrière-bans de Cornouaille de 1554 à 1568, La Pérenne, Quimper, 2021, ISBN 2-914810-25-8.

Des obligations militaires



En ce 2e trimestre de 2021, le paléographe Hervé Torché a publié 218 pages de transcription intégrale des montres (revues militaires) du diocèse de

Cornouaille de la seconde moitié du XVI^e siècle, auxquelles étaient convoqués les détenteurs de revenus nobles, avec des compléments d'analyses statistiques et de fiches familiales nobiliaires.

Déjà organisées aux siècles précédents par les ducs de Bretagne, les montres de 1554 à 1568 rassemblent dorénavant l'arrière ban du roi de France, ce dans le cadre des mêmes anciens diocèses.



Sur le site Tudchentil.org, Norbert Bernard notait déjà en 2002 :

« On pourrait définir les montres comme des revues militaires de la noblesse médiévale et moderne. Les montres ont en effet des fins militaires : elles rassemblent les nobles, regroupés par paroisse et en armes afin d'établir et de corriger la capacité militaire de la noblesse locale. »

Et il donnait l'exemple d'un noble gabéricois : « le cas rare, sinon unique, d'un seigneur, François de Lisiard, seigneur de Kergonan, qui précise dans son "aveu" de 1540 ses obligations, au regard de son bien, en cas de montre : « Lequel a cogueu et confessé, oultre ce que cy devant est contenu et rapporté, devoir et estre tenu faire, pour son seigneur selon la nature du fyé, et fournir deux hommes à cheval quant l'arrière ban se faict en cesdictz pays. »



Le livre d'Hervé Torché couvre les trois montres qui ont lieu à Quimper-Corentin en 1554, 1562 et 1568.

Les sources documentaires utilisées sont d'une part, pour 1554 et 1562) la copie manuscrite de l'historien Guy Autret (1599-1660) conservée au Musée des Champs Libres de Rennes (cf le facsimilé déjà publié sur GrandTerrier), et pour 1562 la copie conservée aux Archives Départementales du Finistère (utilisée entre autres par Norbert Bernard et Christophe-Paulin de Fréminville, manuscrit ADF 1J65 à publier prochainement sur GT).

Au total plus de 700 nobles bas-bretons sont convoqués en 1554 et 1562, et la moitié environ en 1568.

En la place du Tour-du-Chastel les commissaires du roi font l'appel : « Auquel jour aurions faict appeller les nobles par nom et surnom leurs qualités et paroisse, ainsi qu'ils estaient en roles ès anciens livres et registres du greffe d'office au siège présidial de Quimper-Corentin ».

Les gabéricois convoqués sont au nombre de sept en 1554 et 1568, et de six en 1562.

Ils sont tous présents, hormis le sieur de Kergonan qui est « deffaut », et se répartissent selon une certaine hiérarchie militaire : un archer (le sieur des Salles et de Lezoualc'h, aïeul de Guy Autret), trois corselets dotés d'une cuirasse légère (les seigneurs de Creac'h-Congar, Kernaou, Mezanlez), un pique-sèche sans aucune cuirasse, homme de pied (le sieur Coatanezre des Salles), et une catégorie à part sans équipement, deux contribuables imposés : (Kerfors et Kergonan).



Juin 2021

Articles :

« **TORCHÉ Hervé - Les arrière-bans de Cornouaille de 1554 à 1568** »

« **1554, 1568 - Montres de l'évêché de Cornouaille extraites du manuscrit de Missirien** »

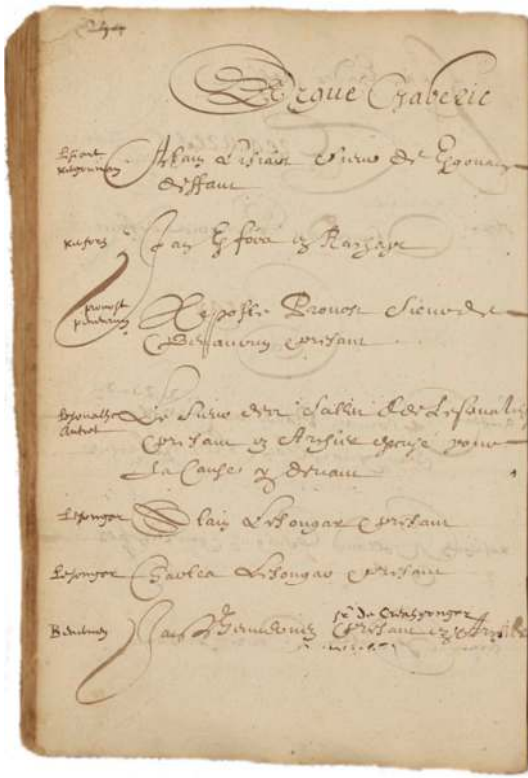
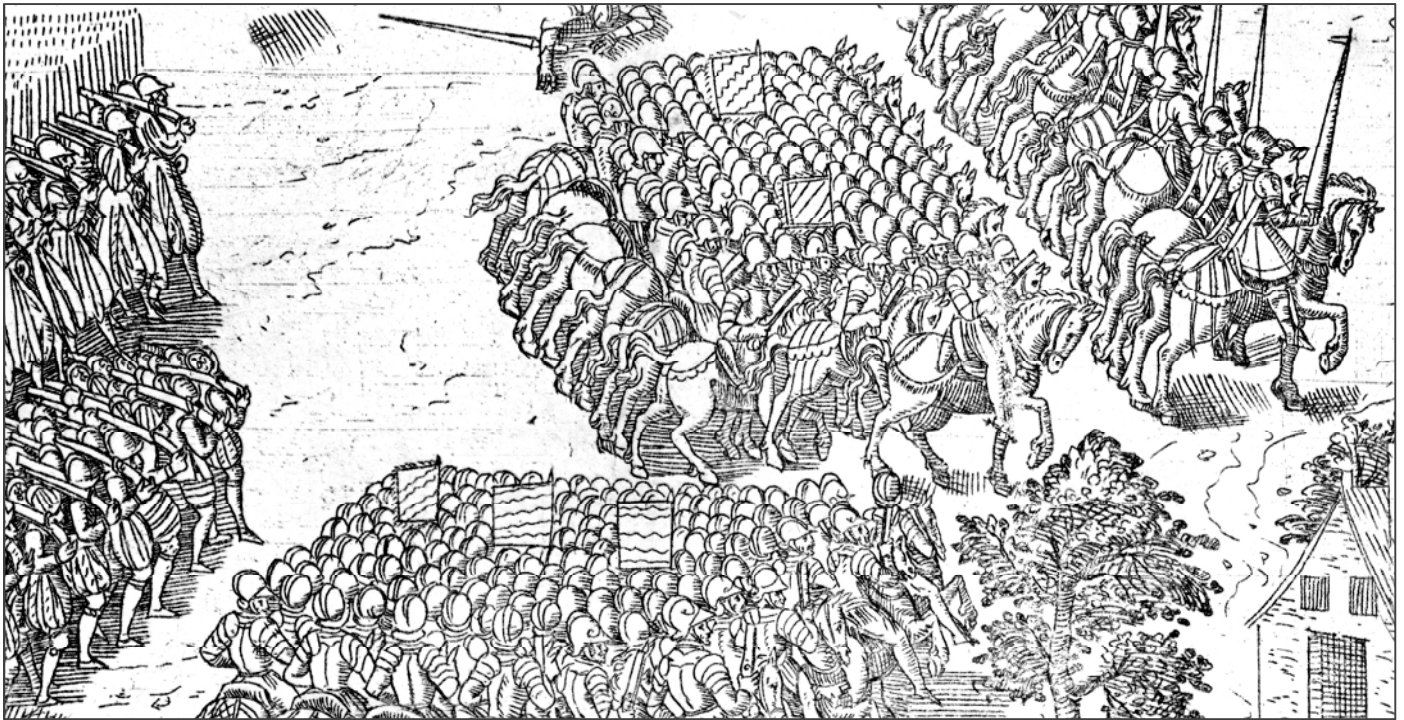
Espaces
Biblio
Archives

Billet du
19.06.2021

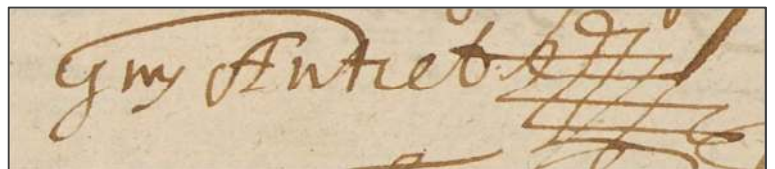
Manuscrit de
Guy Autret de
Missirien.
Montre de
Cornouaille de
1554



Bataille de Dreux
1562, gravure de
Tortorel et Per-
rissin



Les « hommes d'armes », avec un équipement complet de chevaliers, sont la catégorie supérieure des 40 plus riches familles nobles du diocèse avec des revenus annuels supérieurs à 1000 livres. Viennent ensuite les arch(i)ers comme les Autret-Lezsoual'ch avec 500 à 1000 livres. Puis les arquebusiers à cheval avec 200 à 400 livres (aucun gabérisois), et enfin les corselets (appelés brigandine autrefois) et les pique-sèches (remplaçant les hallebardes médiévales) aux revenus situés entre 100 et 200 livres. On observe bien cette hiérarchie "piquesèches – corselets – arquebusiers-chevaliers" sur les champs de bataille de l'époque :



À gauche : Hervé Torchet, Télégramme, 04.2021

Ci-dessus : signature de Guy Autret paraphant le
manuscrit des montres

Un chanoine et digne recteur du XVIIe siècle

Buhez an Aotrou Person

La biographie d'un chanoine, recteur de la paroisse d'Ergué-Gabéric pendant une douzaine d'années au début du 17e siècle, un peu moins connu que son illustre "petit cousin", le navigateur découvreur des îles de la Désolation dans le sud de l'océan Indien.

SERVIGNY (Yann (de)), Maison de Kerguelen, compte d'auteur, -, 1997, ISBN 2-7444-0266-4.

Une biographie familiale

Ce livre de 277 pages de Yann de Servigny est doublement intéressant car il présente d'une part

les origines généalogiques du célèbre navigateur Yves-Joseph de Kerguelen qui découvrit en 1772 l'archipel auquel il donna son nom, et d'autre part il inclut une biographie documentée du chanoine Germain de Kerguelen.



On les voit ci-après respectivement dans la branche de Kerlès pour Germain et celle de Trémarec pour Yves-Joseph :

Les éléments biographiques de Germain de Kerguelen sont les suivants :

✚ Né avant 1583, ses parents sont Blanche Moisan et Jean de Kerguelen, seigneur de Keranroc'h et de Kerlès.

✚ Keranroc'h et Kerlez sont des manoirs de la paroisse de Landrévarzec, Kerlès étant aujourd'hui en Briec.

✚ Germain, « fils aîné et principal héritier noble » et son frère cadet Louis « héritier présomptif principal », accordent à leurs jeu-



MAISON DE KERGUELEN

Vert en tout temps.

Hervé de Kerguelen, écuyer, croisé en 1249 portait :
D'argent, à trois fasces de gueules, surmontées en chef de quatre mouchetures d'hermines.

	Branche KERANROC'H PENANJEUN	Branche de KERLES et KERANROCH	Branche KERMATHEANO	Branche KERBIQUET	Branche TREMAREC
I	Guillaume I ^{er} 1380				
II	Guillaume II 1492				
III	Thébault † 1488		Thébault † 1488		
IV	Jean vers 1500	Jean vers 1500	Guillaume III vers 1524	Guillaume III	
V	Olivier I ^{er} † 1556	Jean vers 1568	Hervé † 1557	Guillaume IV	
VI	Olivier II † 1573	Louis † 1650	Thébaud vers 1553	Yves vers 1668	
VII	Hervé † vers 1630	Hervé † 1693	Yves	Guillaume V † 1674	Guillaume V † 1674
VIII	Tanguy † 1667	Corentin † 1719	Germain vers 1673	Georges-Guillaume 1642	François-Anne 1666
IX	Tanguy † 1689	Hervé-Louis 1681	Guy 1665	Ignace-Corentin † 1743	Guillaume-Marie 1701
X	François-Marie † 1724		Sébastien-Joseph	Claude-Marie † 1762	Yves-Joseph 1734
XI	Jean-Vincent 1711		Joseph-Marie † vers 1744	Joseph-François 1741	Charles-Jean-Yves 1767
XII	Marie-Jacquette Michelle 1827			René-Jean-Marie 1778	Pierre-Marie Arsène 1804
XIII				Amédée-Jean-Pierre 1805	
XIV		Germain de Kerguelen, frère de Louis, recteur EG et chanoine (+1647)	Yves-Joseph de Kerguelen et de Trémarec, navigateur	Hervé-Louis 1845	
XV				Hervé-Amédée 1887	
XVI				Yves-Marie 1924	
XVII				Alain 1965	



**Blason des
Kerguelen :**
« *D'argent, à
trois faces de
gueules
surmontées d'un
chef de quatre
mouchetures
d'hermines* »



Juin 2021

Articles :

« **SERVIGNY
Yann (de) -
Maison de
Kerguelen** »

« **Germain de
Kerguelen,
chanoine et
recteur
(1612-1624)** »

**Espaces
Biblio
Biographies**

**Billet du
12.06.2021**

nes sœurs Jeanne et Marie une partie des successions paternelles et maternelles.

✚ En 1612 et 1615, bien que « *recteur de la paroisse d'Ergué-Gabéric* », il demeure à Quimper-Corentin du fait de son titre de chanoine, c'est-à-dire membre du chapitre de l'église cathédrale.

✚ En 1624, toujours « *très digne* » recteur d'Ergué-Gabéric, il prend le titre d'official de diocèse. En 1633, toujours chanoine, il est qualifié de grand vicaire de Cornouaille.

Les actes de partage de succession mentionnés ci-dessus sont issus du Cabinet des titres de la Bibliothèque Nationale, plus précisément le dossier bleu n° 373 ou Manuscrit Fr 29918, dont les facsimilés sont publiés sur le GrandTerrier.

Autres sources et références

Les autres sources biographiques et historiques sont :

✚ Paul Peyron et Jean-Marie Abgrall, dans leur notice paroissiale d'Ergué-Gabéric, l'incluent dans la liste des recteurs antérieurs à 1789 : « 1635-1645 : *Germain de Kerguelen, chanoine, grand vicaire official de Cornouaille* » avec une erreur sur la période du mandat gabéricois (1635-45 correspondant plutôt à sa fonction de grand vicaire de Cornouaille).

✚ Paul Aveneau de la Grancière dans son livre « *Pluguffan et notices généalogiques sur la plupart des familles de la Basse-Bretagne* » présente Germain en ces termes : « *Noble et discret messire Germain de Kerguelen, seigneur de Kermathéano,*

chanoine du chapitre de Cornouaille ».

✚ Norbert Bernard dans un article intitulé « Guy Autret et l'église d'Ergué-Gabéric » dans le bulletin de la Société Archéologique du Finistère de 2002 suggère que l'historien et mémorialiste Guy Autret (auteur d'une généalogie des "Kerguelen" et résident contemporain à Lezergué) était en lien avec le chanoine : « *Germain de Kerguelen était, à l'instar de Guy Autret, très soucieux de ses affaires familiales, ce qui rend très probable qu'ils se soient rencontrés et qu'ils aient pu s'apprécier* ».

✚ Et dans la « *La vie du vénérable dom Michel Le Nobletz* »¹² que certains attribuent à son disciple Julien Maunoir, prédicateur également, il est question d'une intercession du chanoine : « *Messire Germain de Kerguelen, grand vicaire, ayant connaissance des grands trésors de sagesse et de grâce que Dieu avait départis à son serviteur [Michel Le Nobletz], adoucissait l'esprit du Recteur [de Ploaré], et faisait qu'il le laissait catéchiser et prêcher comme auparavant* ».

✚ Et on notera au passage qu'en 1651, soit quatre ans après le décès de Germain de Kerguelen en 1647, le Père Julien Maunoir est amené à diriger une mission de prédication à Ergué-Gabéric¹³.

¹² Éditeur Henri Pérennes, Saint-Brieuc, imprimerie A. Prud'homme, 1934, p. 273.

¹³ « Le R.P. Julien Maunoir de la Compagnie de Jésus », Edm.-P. P. du V., 1869

Adhésion à la charte constitutionnelle de 1830

Chart ar Roue

Le ralliement immédiat d'une municipalité à Louis-Philippe, roi des français, et sa charte constitutionnelle traduite en breton.

Documents série M des Archives Départementales du Finistère et registre de délibérations du conseil municipal.

Un drapeau sur l'église

Après les émeutes des 27, 28 et 29 juillet 1830, dites les Trois Glorieuses, la monarchie de Juillet autour de Louis Philippe d'Orléans s'est établie et une Charte constitutionnelle est promulguée le 14 août 1830.

Le lendemain le maire d'Ergué-Gabéric, René Laurent ¹⁴, écrit une lettre au préfet du Finistère pour lui dire son dévouement au nouveau roi.

Il lui écrit même qu'il a ordonné un geste symbolique : « *J'ai l'honneur de vous annoncer que demain seize du courant le drapeau flottera sur notre église paroissiale ; je fais la demande à cet égard, vous pouvez compter sur notre dévouement.* »

¹⁴ René Laurent, agriculteur au village de Squvidan, sera maire d'Ergué-Gabéric de 1824 à 1832, puis de 1833 à 1846.



Le 19 septembre, avec ses conseillers municipaux, il prête serment et ils signent tous le registre des délibérations : « *Je jure fidélité au roi des français, obéissance à la charte constitutionnelle et aux lois du Royaume.* ».

Parmi les conseillers on note l'entrepreneur papetier Nicolas Le Marié, dont le prénom est remplacé par le qualificatif « *Monsieur* » et qui sera nommé maire pendant l'année 1832. Tous semblent heureux que la République n'ait pas été proclamée.

Cette charte constitutionnelle instaure une royauté représentative et le roi n'est plus le « *Roi de France et de Navarre* », comme l'étaient encore les rois précédents Louis XVIII et Charles X, mais le « *Roi des français* », selon la formule déjà imposée à Louis XVI en 1791.



Avril 2021

Article :

« 1830 - L'adhésion municipale à la charte constitutionnelle de Louis-Philippe »

Espace Archives

Billet du 17.04.2021



(lettres Q et ç, « *Eaust* » au lieu de « *Eost* » ...).

Mais les placards distribués dans les 284 communes du département ont dû permettre la diffusion des nouvelles règles institutionnelles, sociales et culturelles.

On remarque aussi que la religion catholique cesse d'être qualifiée de « *religion de l'État* » (terme de l'ancienne charte de 1814), mais religion « *professée par la majorité des Français* », à savoir en breton « *ministret ar religion catholig, apostolig ha romen, exercet gant an niver brassa eus ar Francisien* ».

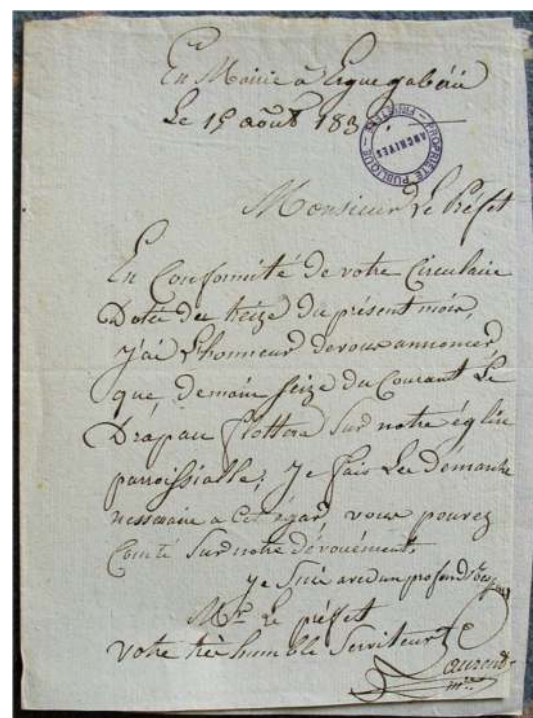
C'est ce qui permet au maire d'Ergué-Gabéric de faire flotter le drapeau français sur son église paroissiale le 16 août 1830.

Afin d'obtenir l'adhésion des finistériens, le préfet Auguste Billart fait traduire les 70 articles de cette charte en breton de Cornouaille et du Léon :

« *Ar chart constitutionnel guellët gant an diou Gampr, ar 7 a vis Eaust 1830, hac acceptet an 9 gant E Vajeste Louis-Philip, Roue ar Francisien, a vezo troet e brezonec Querne ha Leon, hac emprimet e form e blacard e nombr a dri mil gopi, evit bezan distribuet d'an 284 commun eus an departemant, e proportion eus o importanç hac eus o fopulation.* » (traduction complète dans l'article).

D'ailleurs en 1837 les gabéricsois enverront une lettre de secours, rédigée également en langue bretonne, adressée à leur roi pour la restauration de leur clocher victime de la foudre.

Le texte breton de la charte constitutionnelle de 1830 est formé d'un certain nombre de termes français francisés (Francisien, differanç, ...), avec une orthographe très française



Souvenirs de jeunesse au manoir de Lezergué en 1848

Kounioù a-vihan

Souvenirs de jeunesse de JM Déguignet en 1848 au vieux château de Lezergué en Ergué-Gabéric.

Cahiers manuscrits formant l'intégrale des Mémoires d'un paysan bas-breton, édition An Here, 2001, et illustrations de la BD de Christophe Babonneau et de Stéphane Betbeder.

Les tyrans de Lezergué

Jean-Marie Déguignet a 14 ans lorsque ses parents s'installent dans une petite maison de journalier agricole, un penn-ti¹⁵ jouxtant le manoir de Lezergué : « En ce temps-là, nous quittâmes enfin le Guelenec pour aller demeurer près du bourg, au grand château de Lez-Ergué ».

Le logement n'y est pas pour autant gratuit : « Le propriétaire de ce château faisait payer ces petits pen-ty par un certain nombre de journées de travail,

¹⁵ Penn-ty, penn-ti : littéralement « bout de maison », désignant les bâtisses, composées généralement d'une seule pièce, où s'entassaient avec leur famille les ouvriers agricoles et journaliers de Basse-Bretagne (Revue de Paris 1904, note d'Anatole Le Braz). Par extension, le penn-ty est le journalier à qui un propriétaire loue, ou à qui un fermier sous-loue une petite maison et quelques terres, l'appellation étant synonyme d'une origine très modeste.

tant pendant les semailles et tant pendant la moisson. »

Le propriétaire-paysan du château est un dénommé Christophe Crédou (1797-1873), un patriarche tyrannique : « On ne l'appelait que l'homme noir : Christoc'h Du. Et il était en effet noir partout dans sa figure comme dans l'âme, s'il en avait une. Celui-là aurait bien fait comme l'ancien seigneur de ce château, s'il en avait eu le droit. » (sa fille épousant le premier des Nédelec de Lezergué).

C'est ce même Christoc'h Du, très pratiquant, qui se rend à l'église paroissiale demander au recteur une séance d'exorcisme sur son propre corps car on le soupçonne d'avoir « le diable dans le ventre (ann diaoul en y voëiou) ». Un témoin assiste à la scène : « Un peu intrigué, et ayant cru reconnaître dans le personnage le fameux homme noir, il alla coller son nez derrière un vitrail, et de là, [...] il vit l'homme noir se déshabiller complètement, et se coucher sur le dos sur le catafalque; puis, le recteur lui jeta l'étole sur le ventre, alors les deux prêtres prirent leurs livres, et un de chaque côté du corps, se mirent à réciter [...] : "Spiritus immondis exito ex corpus Cbristoc'h Du". »



Juin 2021

Article :

« Le jeune Jean-Marie Déguignet au château de Lezergué en 1848 »

Espace Déguignet

Billet du 26.06.2021



Le souvenir des seigneurs locaux, ceux qui ont construit le manoir, est toujours vivace en 1848 : « Le dernier seigneur de ce château qui s'appelait De La Marche, était, disait-on, le plus terrible et le plus cruel de tant de terribles et cruels seigneurs que les pauvres Bretons ont connu ».

Les derniers seigneurs de La Marche sont déclarés émigrés à la Révolution, le père (celui qui fit reconstruire le château vers 1770) sur l'île Jersey, le fils cadet en Guadeloupe, le fils aîné François Louis Armand étant décédé le 10 février 1774 à Lezergué.

C'est sans doute les exploits de ce dernier qui sont évoqués par Déguignet : « Au milieu de la messe, il entra avec son cheval, et ordonnait au curé de communier la bête, puis faisait le tour de l'église en faisant piaffer son cheval sur les malheureux prosternés qui ne pouvaient bouger ni rien dire. Il entretenait chez lui une quantité considérable de pigeons, qui ravageaient toutes les semences et les moissons des environs, sans que personne puisse se plaindre sous peine d'être pendu immédiatement. Enfin, à force d'en faire, il finit lui-même par se casser le cou en tombant du deuxième étage du château dans le premier. »

Christoc'h Du :
« Quand il avait fini de manger et qu'il s'élevait, il fallait que tout le monde s'élève, tant pis pour celui qui n'avait pas mangé son content. Aussitôt après la soupe du soir, il disait les prières, les grâces, et tout le monde devait aller se coucher, excepté les femmes qui, en hiver, devaient rester filer jusqu'à onze heures. Il avait cinq enfants : quatre filles et un garçon. Les deux aînées des filles ressemblaient en tous points au père, et on les appelait aussi les deux têtes noires (diou pen du) ... »



L'église mentionnée du domaine noble est la chapelle Saint-Joachim, aujourd'hui disparue et élevée vers 1650 par Guy Autret, le précédent occupant de Lezergué : « *Il y avait auprès de là les ruines d'une vieille église où ce seigneur faisait célébrer la messe tous les dimanches, à laquelle tous les paysans d'alentour étaient tenus d'assister sous peine de mort* ».

Un autre souvenir d'enfance de Déguignet est le gibet : « *On montrait encore l'endroit où il faisait pendre ses manants par haine, par colère ou par plaisir* ». Ce n'est pas une légende, car ces « *fourches patibulaires* ¹⁶ à deux piliers de la montagne de Lestonan » ont vraiment existé au XVe siècle quand les seigneurs locaux avaient « *droit de haute basse et moyenne justice* ».

Et enfin la légende du fameux trésor de Lezergué : « *Et ce trésor, tout le monde savait qu'il existait, mais personne ne savait au juste où il était. Les uns disaient qu'il était sous l'escalier du château, d'autres pensaient qu'il devait être au fond de l'étang [...] ; d'autres disaient enfin qu'il devait être sous le pigeonnier, une énorme rotonde toute bâtie en pierres de taille, qui serait restée debout jusqu'à la fin du monde si on ne l'avait pas démolie.* »

¹⁶ Fourches patibulaires, s.f.pl : colonnes de pierre dotées d'une traverse de bois où les condamnés à la mort sont pendus et exposés à la vue des passants. Seul le seigneur Haut Justicier a le droit d'avoir des fourches patibulaires (ou gibets), puisqu'il a le droit de condamner un criminel à mort. À l'égard du nombre des piliers des fourches patibulaires, il y en a à 2, à 3, à 4 ou à 6, selon le titre et la qualité des fiefs qui ont droit d'en avoir.

L'entrée solennelle d'un nouveau recteur en 1908

Lezenn an Dispartí

Après les 10 années respectives du recteur Jean Hascoët et du vicaire Antoine Favé et trois ans après la loi de la séparation des églises et de l'état, l'accueil en grandes pompes du nouveau desservant Alain Le Bihan, suivi de son départ suite au rejet des paroissiens, le tout raconté dans les journaux locaux.

Accueil et mise à l'épreuve

Le cortège de chars-à-bancs accueillant solennellement Alain Le Bihan, nommé recteur suite au décès de Jean Hascoët le 15.01.1908, est décrit dans le journal « *Le Progrès du Finistère* » ¹⁷ du 25 janvier : « *Une cinquantaine de voitures et une vingtaine de cavaliers se sont portés à sa rencontre au pont du Cleuziou, à la limite de la paroisse.* »

Le journal diocésain, la « *Semaine religieuse* », rend compte de



Mai 2021

Article :

« **L'installation difficile du nouveau recteur, Progrès du Finistère 1908** »

Espace Journaux

Billet du 15.05.2021

¹⁷ L'hebdomadaire « *Le Progrès du Finistère* », journal catholique de combat, est fondé en 1907 à Quimper par l'abbé François Cornou qui en assurera la direction jusqu'à sa mort en 1930. Ce dernier, qui signe tantôt de son nom F. Cornou, tantôt de son pseudonyme F. Goyen, ardent et habile polémiste, doté d'une vaste culture littéraire et scientifique, se verra aussi confier par l'évêque la « *Semaine Religieuse de Quimper* ».

son installation le dimanche : « *Charmante fête de famille, dimanche dernier, à Ergué-Gabéric. M. L'abbé le Bihan, entouré de bon nombre des siens et d'environ 25 prêtres, chantait sa première grand'messe dans sa nouvelle paroisse.* »

Cette assistance de prêtres lors de la cérémonie n'est rien par rapport à celle de son prédécesseur décédé : 76 prêtres dont 14 chanoines à son enterrement, 40 lors du service de huitaine, et 30 au service anniversaire. Il faut dire que la réputation du recteur Jean Hascoët est bien assise depuis les affaires des congrégations et de l'inventaire des biens religieux en 1902-1906.

Pendant son apostolat gabéricois il mène la rébellion contre les actions républicaines de la séparation des églises et de l'état : la manifestation paroissiale en août 1902 devant les gendarmes venus fermer l'école libre des filles du Saint-Esprit, la résistance dans l'église paroissiale face aux troupes chargées de crocheter la porte pour procéder à l'inventaire.

Jean Hascoët a « *l'estime et l'affection de tous ses paroissiens* », et le corps politique d'Ergué-Gabéric est derrière lui comme le confirme le témoignage d'Antoine Favé, vicaire 10 ans plus tôt et célèbre mémorialiste, lors de la messe d'installation d'Alain Le Grand : « *Ce n'est pas à Ergué-Gabéric qu'on trouvera, de longtemps, la séparation de l'Église et de l'État ...* ». Antoine Favé est même soupçonné en 1893 d'avoir influencé une

élection en donnant des consignes de vote en chaire.

Dans ces conditions, en 1908, les chances de s'imposer localement pour Alain Le Bihan, dit « *Lan-nig* » ou « *Tonton Lan* », au caractère moins trempé, sont manifestement très faibles.

Au bout de quelques mois il est nommé ailleurs, à Lampaul-Guimiliau : « *(après 10 ans à Pleuven) il fut mis à l'épreuve à Ergué-Gabéric. Il méritait ce poste et le Grand Ergué méritait un tel pasteur. Mais ils ne se convenaient pas l'un à l'autre.* »

Il faut dire qu'un an après le décès de Jean Hascoët, lors de la messe de service anniversaire, 30 prêtres et « *un nombre respectable de paroissiens* » lui rendent un dernier hommage, et ce n'est pas le nouveau recteur qui est chargé de l'office et de l'absoute. De plus « *le conseil municipal presque complet* » y assiste, ne respectant pas, semble-t-il, la loi de séparation des églises et de l'état.



Chaudière à vapeur et fabrication papetière

Kaoterioù dre aezhenn

Deux archives pour illustrer les débuts de fabrication du papier à Odet sous la direction du fondateur Nicolas Le Marié.

L'une privée pour l'installation de la 1^{ère} machine à vapeur en 1837-38, et l'autre conservée aux Archives Départementales pour les relevés de production en 1828-60.

Autorisation préfectorale

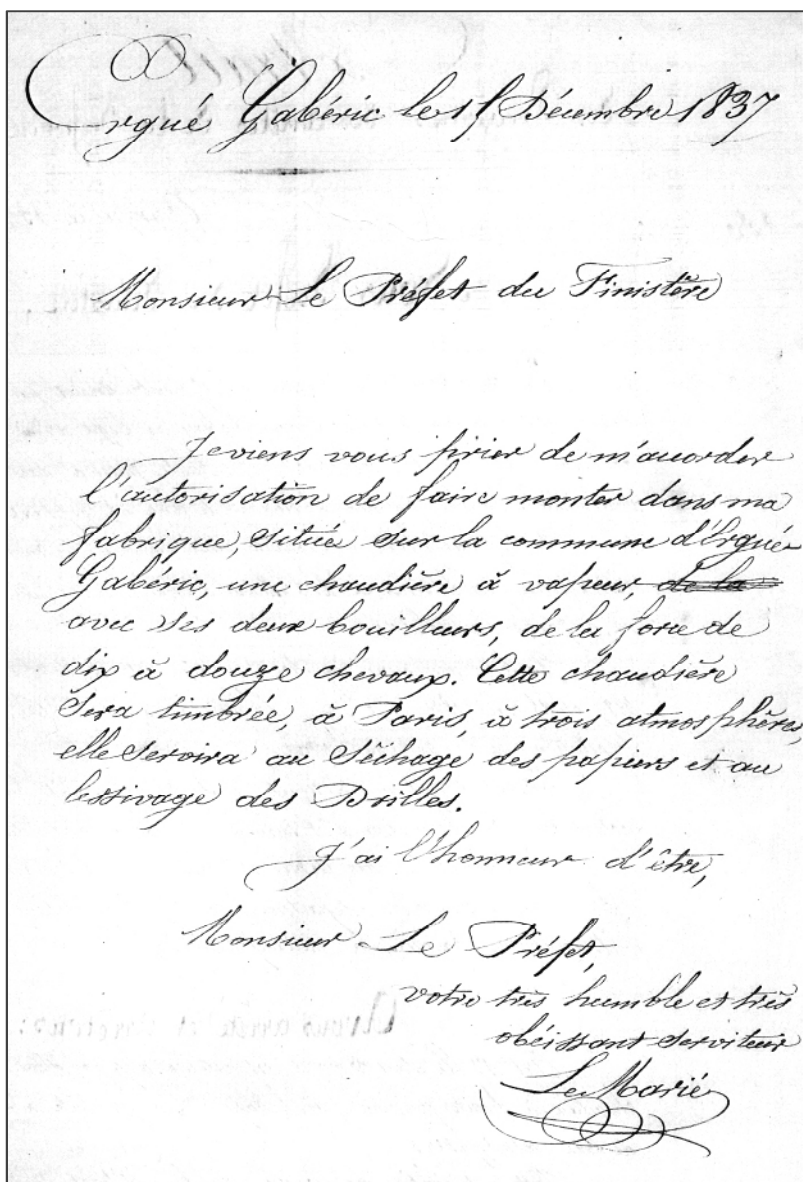
Nicolas Le Marié (1797-1870) crée de toute pièce un moulin à papier en 1922 à Odet en Ergué-Gabéric. En 1834 l'automatisation est très vite réalisée par l'acquisition de machines en provenance des papeteries d'Ammonay en Ardèche¹⁸. Fin 1837 il fait installer une chaudière à vapeur de haute pression pour le séchage et le lessivage, ainsi que l'attestent ci-après les échanges avec les services préfectoraux.

Dans sa lettre de demande d'autorisation il décrit ainsi cette machine : « une chaudière à vapeur, avec ses

deux bouilleurs, de la force de dix à douze chevaux. Cette chaudière sera timbrée, à Paris, à trois atmosphères, elle servira au séchage des papiers et au lessivage des drilles¹⁹ » (les chiffons composant la pâte). Les 10 à 12 chevaux-vapeurs de cette chaudière sont relativement importants, les plus grosses à l'époque étant calibrées à 16 chevaux maximum.



Nicolas Le Marié
(1797-1870)



¹⁸ L'abbé André-Fouet écrit en 1822 à propos des commandes faites par Nicolas Le Marié au papetier Montgolfier d'Annonay (Ardèche) : « En 1834, l'achat à Ammonay de machines permettait de supprimer le travail à la cuve et de ne plus étendre le papier sur des perches pour le sécher. »

¹⁹ Drille, s.f. : comme expression d'une valeur minimale, "chiffon" ; d'où, "pas grand-chose" ; source : Dictionnaire du Moyen Français. Chiffon propre à faire du papier ; source : dictionnaire étymologique de B. de Roquefort.



Avril 2021

Articles :

« 1837-1838
- La
chaudière à
vapeur haute
pression de
Nicolas Le
Marié »

« 1825-1860 -
Relevés de
production de
la papeterie
d'Odé »

Espace
Papeterie

Billet du
25.04.2021

Fabrication du papier

Les inventions et travaux de James Watt et de Denis Papin sur les machines à vapeur sont encore trop récents en ce début de 20^e siècle pour que leur usage dans l'industrie soit généralisé. Nicolas Le Marié est innovateur, et doit se conformer aux contrôles administratifs car on craint toujours des explosions accidentelles.

L'autorisation préfectorale fait l'objet d'un arrêté qui énumère toutes les précautions à respecter scrupuleusement : réglage de deux soupapes de dégagement de la vapeur, ajout de deux rondelles métalliques servant de fusibles, placement dans un local de grande superficie et éloigné des autres locaux et habitations,

L'ingénieur en chef des mines de Poullaouen et le maire de la commune, René Laurent, sont également tous les deux réquisitionnés pour vérifier la bonne exécution des consignes de sécurité.

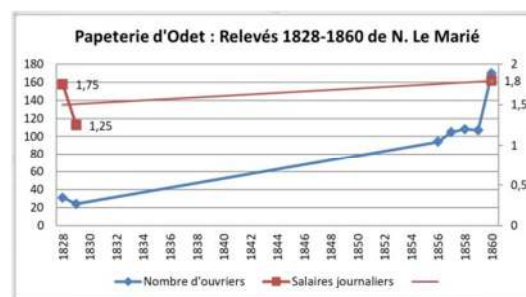
Relevés de production

Les secondes archives sont les déclarations administratives de production papetière entre 1825 et 1860 par l'entreprise d'Odé de Nicolas Le Marié, adressées également au préfet. Entre 1828 et 1860 la préfecture du finistère oblige les entreprises locales à produire des relevés de situation industrielle.

Les déclarations de Nicolas Le Marié ont été conservées pour les périodes 1828-29 et 1856-60. On constate une forte progression de fabrication entre ces deux périodes, du fait certainement des acquisitions de machines en

1834-37. On le constate par le nombre d'ouvriers passant de 30 environ à 100 dans les années 1850, puis de nouveau une forte hausse en 1859-60.

Quant aux volumes de papiers fournis, les relevés sont plus laconiques et moins précis, et insistent sur l'augmentation des prix des matières premières : « *Qu'entend-t-on par causes des augmentations ou des réductions ? Si c'est des quantités produites ; elles s'accroissent chaque année, et le personnel aussi. Si c'est de la valeur des produits ; ils se sont élevés par suite du haut prix des matières premières et des demandes assez actives.* ».



Le schéma ci-dessous montre le nombre d'ouvriers occupés qui a été multiplié par un facteur de 6 : de 31 en 1828 (et 24 en 1829) jusqu'à 170 en 1860. On peut supposer que la production détaillée pour l'année 1828, à savoir 90.000 kgs de drilles pour produire 3456 rames de papier blanc et 4218 en gris, a subi la même progression.

Par contre le salaire journalier ouvrier n'a pas beaucoup évolué : en 1828 le salaire journalier était de 2 francs 25 pour les ouvriers et de 1 franc 25 pour les ouvrières (soit 1,75 en moyenne), l'année suivante à 1,50 et 1 (soit 1,25 en moyenne), et en 1860 le salaire moyen est de 1 franc 80.

Chars-à-bancs et retour de noces à Odet en 1911

An adeured vras

Une fête mémorable le 18 février 1911 à la papeterie d'Odet où tous les employés de l'usine gabéricoise et de Cascadec sont invités à la noce de leur jeune patron qui s'est marié en grande pompe à Nantes avec la fille de l'industriel Thubé.

Article de presse et photos-cartes postales.

Cortège de chars-à-bancs

L'article qui rend compte de l'évènement de façon détaillée et admirative est publié dans « *Le Progrès du Finistère* » du 25 février : « *La fête qui s'est donnée la semaine passée, était une nouvelle noce, réédition de celle de Nantes, mais dans le cadre breton, et avec tout son charme* ».

L'accueil local de la belle-famille nantaise et des Bolloré débute de bon matin par un cortège d'une centaine de chars-à-bancs faisant escorte au coupé et à l'automobile des mariés, sur une dizaine de kilomètres entre la ville de Quimper et les grilles de l'usine d'Odet.

Le photographe quimpérois Joseph-Marie Villard ²⁰ est pré-

²⁰ Joseph-Marie Villard (1868-1935), photographe quimpérois, prit la



sent pour immortaliser la longue file des ouvriers et voisins endimanchés aux rênes de leurs chevaux : « *M. Villard, de Quimper, avait bien voulu se déranger pour prendre des clichés de la fête* ». Les vues sont si typiques que le photographe les fit éditer sous forme de cartes postales.

Ces premières photos ont été prises depuis Ty-Coat, les chars-à-bancs descendant la cote de Keranna-Lestonan. Henri Le Gars (interrogé en mai 2021 par Gwen Huitric) explique la topologie des lieux : « *Aucun doute sur l'endroit c'est bien Ty Coat. Il n'existait pas de route pour Stang Venn et pour Kerangueo. Les accès pour Stang Ven étaient "Riboullic ar coat" (Sentier Orée du bois / Bascule Bolloré) et un autre sentier, là où sont les jeunes femmes debout sur la photo, qui montait également vers Stang Ven et la maison "Garin". Pour Kerangueo les accès étaient également*

succession de son père Joseph et développa l'édition de cartes postales de portraits familiaux, costumes traditionnels, patrimoine et fêtes bretonnes. La maison « Joseph-Marie Villard père et fils » représente plus de 7 000 cartes postales référencées.

Carte postale 3 :
Laurent Le Gall
(grand-père de
Jean) à droite du
conducteur de
char-à-banc.



« Un retour de nocés à la papeterie d'Odet, Progrès du Finistère 1911 »

« 1911 - Fête du mariage de René Bolloré, photos de Joseph-Marie Villard »

Espace Papeterie

Billet du 08.05.2021

différents : on descendait à pied à l'usine par la "garenne du curé" et pour les chars à bancs par le bois côté Stang Luzigou ».

Guy Le Gars, natif de Stang-Venn confirme la localisation des cartes postales : « La photo me semble prise aussitôt avant le carrefour menant à Stang Venn. À droite le champ de Louis Menn qui accédait au château "Ferronnière", un champ à très forte pente où les jeunes de Stang Venn allaient jouer au foot dans les années 60, ... quand les vaches n'étaient pas là. »

Sinon, comme dans toute fête qui se respecte en basse Bretagne, il y a les traditionnels banquets du midi et du soir : « À midi et demi, la grande salle à papier, toute enguirlandée, et présidée par le souvenir et l'image du vénéré et regretté M. Bolloré père, qu'on pourrait appeler le véritable créateur de l'usine, réunissait 300 convives ». Le père de René Bolloré est décédé 7 ans auparavant, le 10 juillet 1904.

Et là une bonne nouvelle fait l'objet d'une ovation de la part des ouvriers et ouvrières : « Dès le début du festin, M. René Bollo-

ré remercia en termes émus, tous et chacun, et donna, malgré la fête, pleine solde pour ce jour-là, à tout le personnel. ».

Les festivités durent toute l'après-midi : « Des danses succédèrent au déjeuner, danses auxquelles se mêlèrent M. et Mme René, eux-mêmes, ainsi que les membres de leurs familles. On enleva des montgolfières ... ». Et cela se termine après le dîner par un feu d'artifices organisé par le chef électricien d'Odet, offert par tout le personnel à leur patron.

Les autres clichés Villard

La plus impressionnante des photos de Joseph-Marie Villard est celle du personnel regroupé sur les toits des bureaux de l'usine, autour des mariés et leurs familles respectives.

Le dernier cliché ci-dessus est le groupe de direction de l'époque, tous posant autour de leur jeune patron, la plupart en habits traditionnels bretons : Laurent Le Gall, Abel Briand, Hervé Quintin, Yves Provost, Mlle de Lulliac, René-Jean Rannou, Yves Charuel du Guérand, Jean-Pierre Rolland, Louis Garin, Le Gallès.



Bolloré père
(1847-1904)





